



# PROGRAMME DE FORMATION BPJEPS

**Spécialité : animateur**  
**Mention : Loisirs Tous Publics**

## **Métier visé :**

L'animateur(trice) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans le champ de la mention et dans la limite des cadres règlementaires

Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.

Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches, d'éducation à la citoyenneté, de développement durable et de prévention des maltraitances.

Il/elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il/elle met en place un projet. Pour la mention Loisirs tous publics, il/elle peut être amené(e) à diriger un accueil collectif de mineurs

Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Il/elle construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage. Il/elle accompagne des publics dans la réalisation de leurs projets.

## **Activités visées par le diplôme :**

- ✓ Encadrement de tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics et leurs contextes territoriaux de vie ;
- ✓ Conception et mise en œuvre de projets d'animation ou d'activités s'inscrivant dans le projet de la structure et dans le champ de la mention ;
- ✓ Mobilisation de démarches d'éducation populaire pour animer des activités dans le champ de la mention
- ✓ Conduite d'actions d'animation dans le champ de la mention
- ✓ Direction d'un accueil collectif de mineur (pour la mention loisirs tous publics seulement)
- ✓ Accompagnement des publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative



## Objectifs et compétences attestés :

### UC 1 : Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

### UC 2 : Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

### UC 3 : Conduire une séance d'animation dans le champ de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs pour la mention de Loisir Tous Public

- Organiser, gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

### UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans le champ de la mention
- Conduire des activités d'animation

## Pré requis :

L'entrée en BPJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent en cours de validité
- Les documents suivants sont obligatoires pour les Français de moins de 25 ans, il faut présenter :
  - La copie de l'attestation de recensement ou
  - Certificat de participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) ou Journée défense et Citoyenneté (J.D.C),
- Justifier d'une expérience d'animation via une attestation d'une ou plusieurs structures d'accueil (200h) ou être titulaire d'un des diplômes suivants : BAFA, BAFD, BAPAAT, BPJEPS, CQP animateur périscolaire, BAC SPVL, Bac pro ou Brevet pro agricole

## Processus d'admission

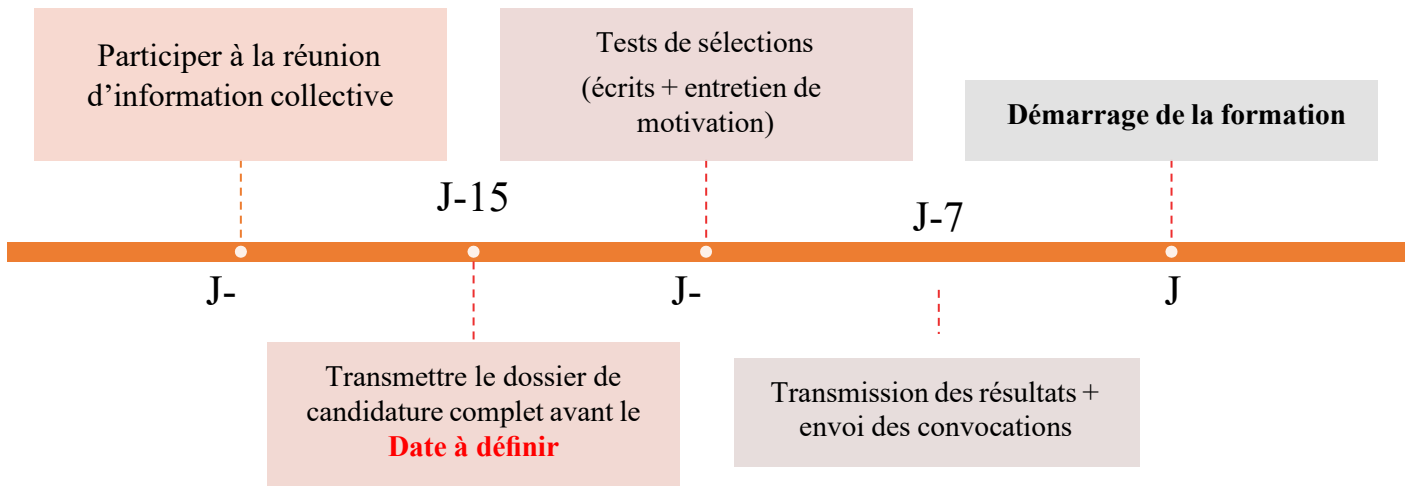
1. S'inscrire à une réunion d'information collective via le formulaire d'inscription sur le site [www.nuevo.fr](http://www.nuevo.fr) et télécharger un dossier de candidature.
2. Se présenter à la réunion d'information collective et transmettre le dossier de candidature dûment complété par le candidat.
3. Participer aux tests de sélection organisés par le coordinateur pédagogique de formation (test navette, test écrit et entretien individuel de motivation).
4. Réunir l'ensemble des prérequis et satisfaire aux tests de sélection pour intégrer la session de formation.

## Durée de la formation :

- 672 heures en centre de formation
- 1 064 heures en entreprise



#### Modalités et délai d'accès



#### Tarifs : coût pédagogique :

Employeur : 10 080 €

Individuel : 5 500 €

Possibilité de multi financements ou places conventionnées.

Vous souhaitez obtenir un devis pour intégrer une de nos sessions de formation : nous contacter à [nuevo-sport@nuevo.fr](mailto:nuevo-sport@nuevo.fr)

#### Modalités d'évaluation et de suivi :

- Présentation aux épreuves certificatives (UC1 – UC2 – UC3.1 – UC3.2 – UC4) :
  - une production d'un document écrit,
  - une présentation orale ou une mise en situation professionnelle
  - un entretien avec la commission d'experts (2 jurys)
- Enquêtes de satisfaction
- Attestation de présence